

Le 7 janvier 2020

Filière forêt-bois : la Région renforce la dynamique
2 millions d'arbres plantés d'ici 2024 et
un nouveau fonds de compensation carbone pour les
collectivités et les entreprises volontaires



1

- ① Communiqué de presse p.2
- ② En résumé : le plan régional, pour la filière forêt-bois p.3-10
- ③ Photographie de la filière bois p.11

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92

Nozay, le mardi 7 janvier 2020

Communiqué de presse

La Région renforce la dynamique de la filière forêt-bois :

2 millions d'arbres plantés d'ici 2024 et un nouveau fonds de compensation carbone pour les collectivités et les entreprises volontaires

Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, présentait aujourd'hui le plan régional pour la filière forêt-bois, en présence de Karine Bouhier, Présidente d'Atlanbois et Pascaline Gorree dirigeante de la scierie Bourdaud. **« Face aux enjeux économiques et environnementaux, d'équilibre territorial et de transition énergétique, la Région a décidé d'agir d'amont en aval. Dans un contexte d'urgence climatique, j'annonce que nous nous engageons, aux côtés d'Atlanbois à planter 1 millions d'arbres d'ici 2024 et que la Région va créer un fonds de compensation carbone qui sera alimenté par les collectivités et les entreprises volontaires. Ce fonds permettra, notamment, de financer la plantation d'1 million d'arbres supplémentaires, portant ainsi à 2 millions le nombre de nouvelles plantations dans les prochaines années »,** déclare Christelle Morançais.

Mobilisée de longue date auprès des partenaires régionaux pour accompagner l'animation de la filière et l'accompagnement des entreprises, **la Région a voté lors de sa dernière session pour le budget 2020, un plan régional au service de l'ensemble de la filière forêt-bois. En marquant son attachement à cette filière, elle souhaite mobiliser tous les leviers destinés à l'accompagner pour mieux valoriser son potentiel de développement.**

Les actions du plan régional s'attachent ainsi à valoriser les multiples enjeux associés à un développement équilibré et harmonieux de la filière forêt – bois et poursuivent 5 objectifs principaux :

1. Assurer la gestion durable, la mobilisation de la ressource et le renouvellement de la forêt
2. Développer la filière bois et ses débouchés,
3. Renforcer la compétitivité et accompagner la mutation industrielle des entreprises de la filière,
4. Consolider la filière forêt-bois régionale : territoires, formation – emploi, communication
5. Valoriser les services environnementaux et sociétaux de la forêt et du bois

Ce Plan régional permet d'enclencher de manière très opérationnelle les principaux leviers identifiés dans ce cadre et d'agir très rapidement au travers d'engagements forts qui traduisent l'ambition de la Région pour cette filière emblématique, de l'amont forestier à l'aval pour la valorisation de la forêt, **le renouvellement de la ressource et la mise en œuvre et l'utilisation du bois (gestion durable, développement des débouchés), quelles que soient ses applications.**

Par ailleurs, la Région participe de manière active, aux côtés de l'Etat et des partenaires régionaux de la filière, à l'élaboration du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), déclinaison du Programme National de la Forêt et du Bois adopté en février 2017. Le plan régional vient **compléter les actions identifiées dans le cadre du PRFB pour répondre aux principaux enjeux de la filière régionale, met en place les outils financiers efficaces et adaptés aux besoins des entreprises et renforce les liens avec les territoires pour donner à la filière forêt-bois la pleine mesure de son potentiel.**

Un plan d'actions opérationnel au service de la filière forêt-bois

1. Assurer la gestion durable, la mobilisation de la ressource et le renouvellement de la forêt

Renforcer les liens entre les acteurs de la filière

Les échelles de temps entre l'amont et l'aval de la filière forêt-bois sont très différentes. Tandis que la plupart des propriétaires forestiers mettent en place une gestion sylvicole sur plusieurs dizaines d'années, la demande industrielle, très dépendante des marchés, peut varier en l'espace de quelques années, voire quelques mois. Il est donc très difficile d'adapter une sylviculture à la demande industrielle.

Néanmoins, le déficit de liens et d'organisation entre l'amont et l'aval de la filière, créé en grande partie du fait de ces échelles de temps différentes, empêche une valorisation optimale de la ressource régionale et présente un frein au dynamisme des activités.

La charte régionale « Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir » a établi un contexte favorable et contribue renforcer les liens entre les différents acteurs de la filière régionale ; de nombreuses actions ont déjà été mises en place et plus particulièrement l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) Dynamic Bois de 2016 à 2019. Celui-ci a permis de mobiliser des crédits spécifiques à la plantation pour accompagner la transformation de peuplements pauvres en peuplement d'avenir et de créer du lien entre les différents acteurs de la filière.

L'enjeu est de s'appuyer sur cet engagement collectif pour renforcer ces liens entre l'amont et l'aval et identifier de nouvelles initiatives structurantes (contrats de filières, réponse à des appels à projets, collecte et diffusion de données chiffrées, ...) associant l'amont et l'aval de la filière.

Conforter l'animation de l'amont forestier

Le partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestières Bretagne Pays de la Loire (CRPF) **est conforté dans le cadre de ce plan et s'attache à consolider les actions relatives à l'animation de l'amont forestier, à la gestion durable de la ressource et à l'ancrage territorial des activités de la filière forêt – bois.**

Favoriser la mobilisation et le renouvellement de la ressource

L'ambition collective de la filière est de poursuivre la mobilisation en faveur du renouvellement de la ressource forestière et d'accompagner à 4 ans, par des financements publics et privés, le reboisement de 1 000 Ha de forêt. La Région s'engage auprès des partenaires de la filière pour la plantation ; cette initiative vise à préserver et amplifier la dynamique initiée ces dernières années.

Consciente des enjeux associés à la valorisation de la ressource et au renouvellement du patrimoine forestier régional, la Région se propose de mobiliser 1,5 million d'euros sur 4 ans pour favoriser la

replantation de peuplements pauvres et le renouvellement de 1 000 hectares de forêt ; En outre, dans la mise en œuvre de cette action, la Région sera vigilante à la cohérence de la démarche avec les autres politiques publiques (eau, biodiversité, ...).

De manière complémentaire, la Région est très sensible aux enjeux associés à la gestion durable de la forêt et s'engage à mobiliser les budgets adaptés aux besoins de la filière dans le cadre de la programmation des fonds européens (PDRR 2021 – 2027) pour la mise en œuvre des mesures forestières (aides à la desserte, aides à la plantation, stratégies locales de développement forestier, ...).

Un plan de soutien pour la filière peuplier

L'ambition collective des acteurs de la filière est d'aider à la replantation de 200 hectares de peupliers par an, soient 800 hectares sur 4 ans.

En lien avec la charte « Merci le Peuplier », la Région se propose de consacrer 400 000 € en abondement des fonds dédiés à la replantation de peupliers. Les aides seront attribuées aux propriétaires de peupleraies adhérents à la charte et sous réserve du respect des règles relatives à la certification et/ou de gestion durable et la prise en compte de tous les enjeux environnementaux associés.

2. Développer la filière forêt – bois et ses débouchés

Renforcer les actions ciblées vers les collectivités

La Région s'engage à maintenir son implication volontaire à l'utilisation de matériaux biosourcés pour la réalisation de projets immobiliers d'envergure et à encourager les démarches de nature à favoriser la valorisation de la ressource forestière sur les territoires.

Encourager l'utilisation du Bois dans la construction et la rénovation du bâti

La Région s'engage à consolider son partenariat avec ATLANBOIS, notamment pour renforcer les actions de prescription orientées sur l'utilisation du bois dans la construction. Les actions de mobilisation des entreprises dans le cadre de projets structurants se traduiront potentiellement par un soutien renforcé à ATLANBOIS, dans le cadre d'actions spécifiques.

La Région s'est engagée dans une démarche bâtiment durable avec l'adoption de la feuille de route transition énergétique et la signature d'une convention avec le Plan Bâtiment Durable.

La Région valorisera l'arbre dans le cadre de son plan d'action économie circulaire comme ressource renouvelable notamment dans le secteur de l'écoconstruction (action 14 – accompagner la filière dans la conception d'ouvrages écoconçus - et 23 – utiliser des matériaux écoconçus et recycler les déchets de chantier, dans la construction des lycées et dans les opérations de travaux - du PAEC), en particulier dans ses lycées.

Bois énergie : une filière émergente à consolider

La Région s'engage à poursuivre son soutien aux actions relatives à l'animation de la filière Bois énergie sur plusieurs axes : animation territoriale pour favoriser l'émergence de projets de

chaufferies et de réseaux de chaleur, structuration de la filière pour sécuriser les approvisionnements.

La Région participera, aux côtés des autres financeurs, à la constitution d'un comité des financeurs publics afin de renforcer la coordination des financements publics pour en assurer la pertinence et l'efficacité.

Enfin, la Région accompagne le réseau des relais « énergies renouvelables » (à hauteur de 75 k€/an à compter de 2020) dans le cadre de la feuille de route régionale sur la transition énergétique, notamment dans l'engagement n° 22 « Renforcer la filière bois-énergie et expérimenter la mise en place d'un marché carbone local ».

Favoriser l'internationalisation des entreprises :

La Région confirme son soutien aux actions destinées à accompagner les PME à l'export et s'engage à mobiliser les leviers disponibles pour favoriser l'internationalisation des entreprises de la filière forêt – bois : sensibilisation des entreprises, accompagnements individuels et collectifs, missions exploratoires à l'étranger.

En complément, le Bureau de la Région Pays de la Loire à Bruxelles, par ses actions de lobbying auprès de la Commission européenne et par sa capacité à activer les réseaux avec les autres régions européennes offrira aux acteurs de la filière un point d'appui stratégique dans le cadre d'actions de coopération trans-européennes et un relais pour mieux répondre aux orientations et aux stratégies européennes (fonds européens, appels à projets, développement de la bioéconomie, ...).

3. Renforcer la compétitivité et accompagner la mutation industrielle des entreprises de la filière forêt – bois

Poursuivre la modernisation des scieries et accélérer le développement de toutes les entreprises de la filière bois (compétitivité)

Les aides à l'investissement des entreprises de première transformation du bois :

La Région fera évoluer ses outils d'aides à l'investissement pour accompagner la modernisation des entreprises de première transformation du bois (mesure 6.4), et rendre les PME éligibles à ce dispositif.

Une enveloppe prévisionnelle de 2 M€ sur 4 ans sera dédiée à l'accompagnement des projets d'investissements des entreprises de première transformation du bois.

L'accompagnement des entreprises de la filière bois sur les enjeux de compétitivité

La Région favorisera l'accès des entreprises de la filière forêt – bois aux dispositifs mis en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques du SRDE2I, notamment en s'appuyant sur l'AMI Industrie du Futur lancé par la Région en 2017.

Un budget prévisionnel de 4 M€ sur 4 ans sera consacré au déploiement du Plan Industrie du Futur sur la filière Bois régionale.

Investir dans la R&D et l'innovation afin de trouver de nouveaux relais de croissance

Consolider l'écosystème régional de l'innovation :

La Région continuera d'accompagner les plateformes technologiques régionales de la filière bois (BOIS HD et AFPIA SOLFI2A) sur tous les enjeux relatifs à l'innovation, la R&D et la prospective.

La Région s'engage à accompagner l'implantation de l'antenne régionale de Xylofutur en Pays de la Loire, implantation de nature à conforter l'écosystème régional de la filière.

Un budget de 800 000 € permettra de consolider l'écosystème régional de l'innovation au service de la filière bois.

Favoriser l'émergence de projets innovants : AAP RESOLUTIONS

La Région vise à favoriser l'implication des entreprises de la filière forêt – bois dans des démarches innovantes, idéalement en lien avec les centres de ressources technologiques régionaux. Cela se traduira par le lancement d'un appel à projets RESOLUTIONS ciblé sur la filière forêt – bois où via un cycle accéléré, un soutien financier sera apporté aux entreprises du territoire pour résoudre leurs problématiques de développement en leur permettant l'accès à des solutions innovantes et performantes.

Déployer en Pays de la Loire le Concours national LA CANOPEE

La Région s'engage à accompagner les projets d'innovation et de R&D, individuels ou collectifs, impliquant des entreprises et des acteurs de la filière forêt – bois régionale.

La Région envisage de lancer un nouvel appel à projets Résolutions Filière forêt – bois en 2020 et participera au déploiement en région du Concours La Canopée, lancé à l'échelle nationale à l'initiative de FORINVEST, réseau de business angels de la filière Bois.

Un budget prévisionnel de 200 000 € permettra d'accompagner ces 2 initiatives destinées à promouvoir l'innovation dans la filière Bois.

4. Consolider la filière forêt-bois régionale : territoires, formation - emploi et communication

Mener des études stratégiques pour construire une vision partagée de la filière forêt-bois :

La Région s'engage à accompagner la conduite d'études et d'analyses des données économiques de la filière permettant de disposer d'indicateurs régulièrement actualisés pour assurer un pilotage dynamique et éclairé de la filière forêt – bois. Les enjeux autour des métiers, de l'emploi et plus généralement de l'attractivité de la filière constituent un axe de travail important qui sera mené par les partenaires et entreprises de la filière.

Un budget de 200 000 € sera consacré à ces actions destinées à doter la filière régionale d'outils d'analyse et à la valorisation de ces données au service des entreprises.

Renforcer les liens avec les territoires

La Région renforcera les actions de la filière en liens avec les territoires et les collectivités ; les démarches s'inscrivant dans le cadre de stratégies locales de développement forestier seront encouragées.

Il convient en outre d'élaborer, en lien avec les représentants des collectivités, un guide des bonnes pratiques sur la prise en compte des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme, notamment dans le cadre des documents stratégiques et des documents de mises en œuvre (SRADDET, PLUi, PCAET, ...).

« 1 naissance, 1 arbre » lancée lors de la session de mars 2019 s'inscrit dans cette même orientation de sensibiliser et de mobiliser les élus et les citoyens sur la place de l'arbre dans notre environnement. L'arbre incarne à lui seul le cercle vertueux promu par la Région, entre préservation de l'environnement (biodiversité, eau, sol, bioressources, changement climatique, érosion des sols, énergie, biomasse), développement économique et qualité du cadre de vie.

Promouvoir l'image de la filière auprès de tous les publics

La Région accompagnera les actions relatives à la communication et la promotion de la filière forêt – bois auprès de tous les publics ; une action spécifique ciblera plus particulièrement les scolaires pour promouvoir les atouts de la forêt et du bois auprès des plus jeunes.

En complément des actions de promotion et de communication menées auprès des professionnels (adhérents, entreprises de la filière, propriétaires forestiers, ...), la promotion de la filière Bois et la communication auprès de tous les publics doivent être renforcées. Cette action peut être menée à plusieurs échelles : de la communication de proximité, des événementiels de plus grande ampleur organisés spécifiquement par la filière ou encore s'appuyer sur des événements organisés par des tiers pour insérer un volet forêt bois à l'ordre du jour.

Adapter l'appareil de formation et renforcer l'attractivité des métiers

La Région s'engage aux côtés des acteurs régionaux à contribuer à renforcer les liens entre les organismes de formation de la filière et les entreprises du territoire.

5. Valoriser les services environnementaux et sociétaux rendus par l'arbre et la forêt

Changement climatique et impact positif de la mobilisation de la biomasse

La Région Pays de la Loire a choisi d'inscrire la lutte contre le changement climatique et son adaptation comme prioritaires, dans le cadre de sa « Feuille de route sur la transition écologique » adoptée en mars 2018. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de renforcer la connaissance du changement climatique et de ses impacts sur le territoire ligérien. Aussi, la Région a engagé en 2019, avec le soutien de l'ADEME, une étude sur le changement climatique en Pays de la Loire qui a pour objet d'établir :

- un état des connaissances actualisé pour rendre cette information accessible,
- Une identification des impacts du changement climatique sur le territoire,
- Le secteur forestier sera étudié dans le cadre de ces travaux.

De plus, le développement démographique, l'urbanisation, la croissance des transports démultiplient sur nos territoires les activités émettrices de gaz à effet de serre (GES). Pour réduire leur empreinte carbone, les collectivités s'engagent dans des politiques volontaristes visant à promouvoir des solutions alternatives, telles que les nouvelles mobilités et les énergies renouvelables. En matière de construction et de rénovation, le bois et les matériaux biosourcés, en raison de leur capacité naturelle à stocker du CO2, permettent de répondre aux besoins croissants de logements, bâtiments publics et bâtiments professionnels, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

Mais, bien que leur usage se développe, les matériaux biosourcés restent trop peu mis en œuvre, en raison d'une culture constructive majoritairement axée sur le béton et d'une méconnaissance des avantages qu'ils proposent.

La Région s'engage à accompagner ATLANBOIS dans la mise en œuvre du programme TIMB'AIR qui contribuera à mieux valoriser les atouts du bois en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Complémentaire à d'autres actions engagées par la Région sur le stockage du carbone dans les filières agricoles, cette initiative traduit l'ambition collective régionale sur la valorisation de la filière forêt – bois sur les enjeux environnementaux.

Un budget spécifique de 400 000 € sur 4 ans sera dédié à cette action TIMB'AIR.

Valoriser les enjeux et les services rendus par l'arbre dans les stratégies régionales

L'intégration des enjeux liés à l'arbre au cœur des politiques portées par la Région en matière d'aménagement et de développement : Stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023, Schéma régional Biomasse, feuille de route transition écologique, Feuille de route Transition Énergétique 2017-2021, plan d'action pour l'économie circulaire (PAEc)...

La SRbiodiversité, le SRBiomasse et le PAEC sont des opportunités de dynamiser les territoires, de mobiliser et fédérer les acteurs et d'assurer une cohérence entre les actions menées et les politiques publiques. Il s'agit de porter un message commun en faisant connaître les grands enjeux, de lutter contre les idées reçues afin de voir émerger des projets partagés par tous les acteurs y compris les citoyens, de nous pousser à œuvrer collectivement pour apporter une partie de la réponse à la transition écologique dont nos territoires et leurs habitants ont besoin.

La Région veillera à l'Inscription de la forêt et du bocage dans les stratégies bas carbone territoriales (PCAET), et le développement des actions agricoles ou forestières labellisées « Bas carbone ».

Favoriser les liens entre la filière forêt – bois et la filière apicole régionale

C'est pourquoi, la Région, soucieuse de veiller à la complémentarité de ses actions et par ailleurs, engagée dans un plan de soutien à la filière apicole régionale, contribuera à renforcer les partenariats entre forestiers et apiculteurs afin de développer l'activité apicole en forêt.

Valoriser la place de l'arbre en zone urbaine et en zone rurale

Les atouts du bois sont multiples et la Région promeut et accompagne sous différentes formes les initiatives qui permettent de valoriser l'arbre et la forêt dans des contextes variés. L'arbre au travers du bocage et de la forêt figurera comme un élément structurant du futur SRADDET.

Face au changement climatique, et en particulier les périodes de canicule, l'arbre à un rôle de régulateur de température en ville (place dans les aménagements urbains, urbanisme,...), rôle des bois et forêts ... Il apporte aux territoires urbains une réponse efficace pour lutter contre les îlots de chaleur.

La Région poursuivra son soutien à l'association Plante & Cité pour la mise en œuvre de ses actions destinées à renforcer l'expertise régionale sur la valorisation de la biodiversité, notamment en zone urbaine.

Approfondir la connaissance et l'expertise sur les complexes bocagers et systèmes agroforestiers en structurant l'action collective.

Avec le bocage, la région Pays de la Loire, possède des paysages particuliers construits de manière séculaire par une agriculture d'élevage. La Région a souhaité soutenir la mutualisation et la valorisation des savoirs et savoir-faire régionaux concernant le bocage en créant un pôle bocage. Après avoir mené un inventaire des 160 000 km de haies et de 100 000 mares, le pôle bocage et agroforesterie s'est engagé dans la mise en œuvre d'un plan régional d'actions en faveur du bocage et l'agroforesterie, avec le soutien de la Région.

La Région engagera également des réflexions avec la communauté scientifique pour faire émerger des projets de recherche appliquée « Bocage et biodiversité » pour améliorer les fonctionnalités du maillage bocager tout en permettant son évolution en accord avec les usages.

Créer et renforcer des dynamiques territoriales durables et intégratrices autour de l'arbre et de ses fonctionnalités (atténuation des effets du changement climatique et stockage carbone, maintien de la qualité des eaux et lutte contre l'érosion des sols, amélioration de la biodiversité, lutte contre la banalisation des paysages ruraux) ;

Les acteurs régionaux se sont structurés en 2018 pour sauvegarder le bocage ligérien au sein de l'association régionale Arbres Champêtres et Agroforesteries (AFAC Pays de la Loire). Elle regroupe un réseau de 400 personnes et 120 structures. L'enjeu est de **créer un label** pour valoriser l'ensemble des acteurs de la filière bois énergie, du producteur au consommateur, et promouvoir la gestion durable des haies en **Pays de la Loire**, en **Bretagne**, en **Normandie**, puis au **niveau national**. La Région Pays de la Loire, accompagne, aux côtés des deux autres Régions, l'émergence et la mise en œuvre de ce label national prévue pour la fin d'année 2019.

Cette dynamique régionale a d'ores et déjà permis :

- De créer une filière « végétaux d'origine locale ». Depuis 2016, plus de 80 000 arbres de 41 espèces d'origine locale ont été plantés.
- D'engager des réflexions avec la communauté scientifique pour faire émerger des projets de recherche appliquée « Bocage et biodiversité » pour améliorer les fonctionnalités du maillage bocager tout en permettant son évolution en accord avec les usages.

- La construction d'un réseau d'agriculteurs engagés pour replacer l'arbre et les enjeux environnementaux (eau, biodiversité, sols, etc.) au cœur de l'aménagement et la gestion de l'espace.
- De former plus de 1 000 techniciens à la gestion du bocage par des ateliers techniques et des journées d'échanges.
- De diffuser à toutes les communes, un classeur « la commune et le bocage » comprenant les haies de leur territoire et en mettant à disposition des supports d'animation : kit d'exposition et malle pédagogique.
- De souligner la dynamique régionale sur le dispositif en faveur de l'agroforesterie mis en place en 2015 sur un cofinancement Région FEADER (84 dossiers 662 ha à la fin 2019), La Région soutient la montée en puissance du dispositif en mobilisant plus de FEADER et de crédits région.

Arbres et haies au service de la gestion de l'eau

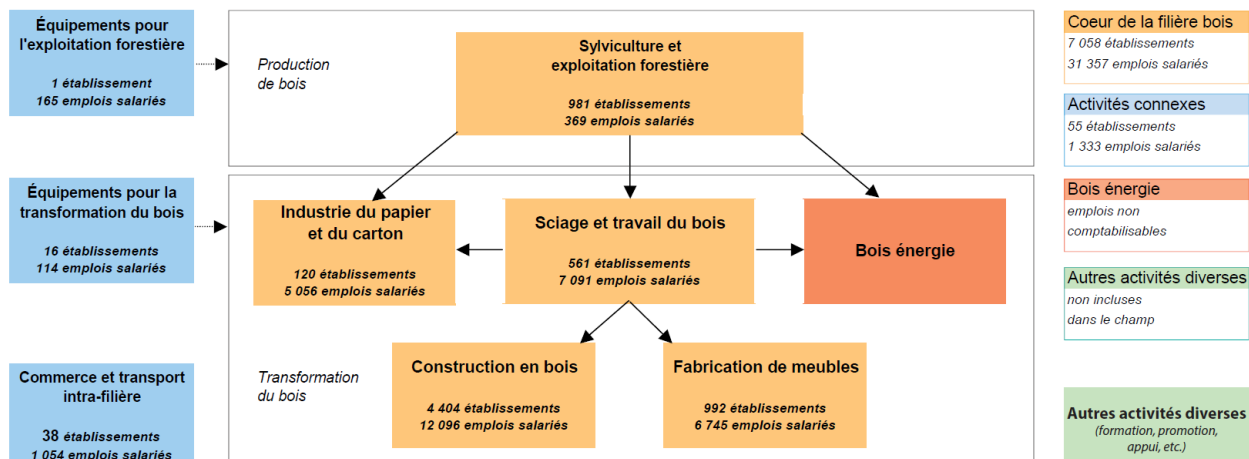
La Région soutient l'arbre et son rôle pour la gestion et qualité de l'eau dans le cadre de sa politique pour le bon état des eaux, via les Contrats Régionaux de Bassin Versant qui couvrent plus de 90% du territoire régional.

Développer les initiatives citoyennes et la mobilisation des ligériens

Les projets territoriaux ciblés précédemment intégreront également les initiatives citoyennes développées par les partenaires (« 1 naissance, 1 arbre », « défi : 1 arbre, 1 mayennais », etc.) afin de garantir l'appropriation et la mobilisation du plus grand nombre.

La Région mobilisera un budget annuel de 200k€ pour accompagner l'opération « 1 naissance 1 arbre ».

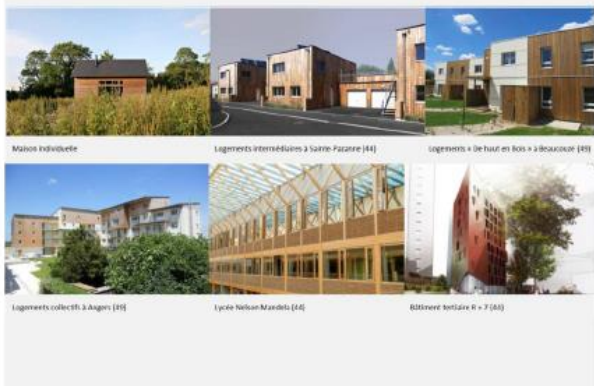
Schéma de la filière bois



Des potentiels de marché pour la filière bois

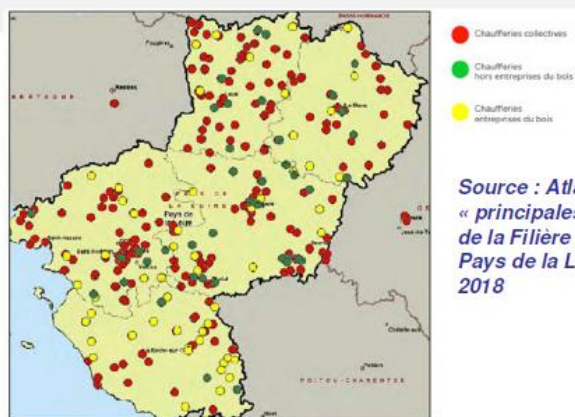
Construction

Bois = 7 à 8% de parts sur le marché de la maison individuelle
En fort développement sur les bâtiments collectifs et les bâtiments de grande hauteur



Energie

Bois = + de 40% de la totalité des énergies renouvelables en Pays de la Loire



Source : Atlanbois - « principales données de la Filière Bois en Pays de la Loire » - 2018